

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PREMANON

Séance du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de convocation : le 16/03/2026

PRESENTS : N. MARCHAND, L. MERAT, C. GARNIER, C. MOULIN, D. BONNEFOY-CLAUDET, M. NARABUTIN, V. GUILLON, D. DESWARTE, N. SOUFALIS, A. PETIT, Y. ANDREBE, C. KISSEL, M. RATEL, J-L. THIEBAUD, C. VITEAUX

EXCUSES : -

Secrétaire de séance : L. MERAT

2026-37 Election du correspondant défense

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense,

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du correspondant défense

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Catherine GARNIER : 13 voix

Mme Catherine GARNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée correspondante défense.



Pour extrait certifié conforme,
Prémanon, le 7/04/2026

Le Maire,
N. MARCHAND

